



# **FO revendique en CST !**

## **Comité Social Territorial du 15 mai 2023**

*commentaires et positions de vote*

### I - Adoption du procès-verbal du 20 mars 2023 : 9H30

#### **Commentaires de FO :**

##### **NPPAV**

FO n'était pas présent au CST par choix de lutte contre la réforme des retraites à cette date. Nous ne pouvons donc attester des propos tenus lors de cette séance.

### II - Rapports pour avis

En introduction, FO a annoncé sa position de vote qui s'appliquera pour les organigrammes, et toutes les transformations de poste des agents :

#### **POSITION DE VOTE DE PRINCIPE DE FO**

*La position de principe de FO concernant les nouveaux organigrammes et les tableaux de transformation sera déclinée comme suit :*

- Cas N°1 :

*Augmentation des effectifs, création de postes, ou revalorisation positive des postes, FO est favorable.*

**BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE**

- Cas N°2 :

*Maintien des effectifs, ou absence de revalorisation des postes, Ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient notamment sur les réorganisations à effectifs constants.*

**BILAN NEUTRE = ABSTENTION**

- Cas N°3 :

*Diminution des effectifs, suppression de postes, ou revalorisation négative des postes, FO est systématiquement défavorable.*

**BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE**

## II-1 – Direction Générale des Services : rapprochement Secrétariat Général et Direction des Relations Institutionnelles 9H45

### Commentaires de FO :

Pour FO, cette réorganisation n'était pas d'une nécessité absolue, contrairement à certaines directions impactées par des changements extérieurs importants comme la Direction des Transports qui nécessite une adaptation de l'offre régionale, ou la Direction de l'Agriculture qui subit un nouveau transfert de compétences de la part de l'Etat.

Le retour du terme d'interface nous renvoie à une période d'Ancien Régime régional où nous avons même une Directrice Générale de l'Interface. On note donc un recyclage positif des concepts régionaux dans la durée.

Le séminaire de restitution finale n'a démontré ni enthousiasme ni rejet de cette nouvelle organisation. Le syndicat FO était le seul syndicat présent pour ce séminaire de restitution.

Enfin, au regard des échanges en réunion préparatoire, nos craintes sont évidemment que le service Courrier déjà en difficulté se trouverait a priori encore réduit en effectifs à l'issue de cette réorganisation.

#### - Cas N°2 :

*Maintien des effectifs, ou absence de revalorisation des postes,  
Ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient notamment sur les réorganisations à effectifs constants.*

**BILAN NEUTRE = ABSTENTION**

## II-2 – Pôle Présidence : Direction de la Communication et des Relations Publiques 10H

### Commentaires de FO :

L'ajout du nouveau siècle est un point positif afin d'éviter l'isolement des équipes.  
Pour le reste, la démonstration d'une nouvelle organisation n'est pas particulièrement justifiée.

#### - Cas N°2 :

*Maintien des effectifs, ou absence de revalorisation des postes,  
Ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient notamment sur les réorganisations à effectifs constants.*

**BILAN NEUTRE = ABSTENTION**

**II-3 – Transformations de postes : création, suppression et changement de catégorie d'emploi  
10H15**

**Commentaires de FO :**

**Poste 1 : A3 à B2**

***BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE***

**Poste 2 : A3 à A3**

***BILAN NEUTRE = ABSTENTION***

**Poste 3 : B2 à B2**

***BILAN NEUTRE = ABSTENTION***

**Poste 4 : A3 à B1**

***BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE***

**Poste 5 : A2.2 à A2.2**

***BILAN NEUTRE = ABSTENTION***

**Poste 6 : A3 à A2.2**

***BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE***

**Poste 7 : A3 à A2.2**

***BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE***

**Poste 8 : A4 à A3**

***BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE***

**Poste 9 : A1.4 à A1.4**

***BILAN NEUTRE = ABSTENTION***

**Poste 10 : il ne s'agit pas d'une transformation de postes. Hors sujet**

***NPPV : Ne Participe Pas au Vote***

## II-4 – Autorisation Spéciale d’Absence pour démarches familiales exceptionnelles 10H45

### **Commentaires de FO :**

FO accueille de manière très positive la mise en place de ce type d’ASA.  
Selon notre position constante, les ASA sont à forfaitiser sur une demi journée, voire 1 journée, pour éviter les décomptes d’apothicaire, et renforcer le caractère incitatif de ces ASA.

L’ajout d’une ASA spécifique pour ce type de situation est une avancée positive pour les agents régionaux.

Cette ASA pourrait être étendue à toutes les victimes d’infractions pénales subies par les agents régionaux.

Un lien doit être fait avec le dispositif d’alerte et de traitement soumis en FSC du 04/05/2023, qui n’était pas encore au point au moment de la FSC.

Evidemment, le respect de la discrétion et du secret professionnel sont des impératifs à la mise en œuvre de cette ASA.

**BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE**

## II-5 – Bilan de formation 2022 et plan de formation 2023 11H

### **Commentaires de FO :**

Reprise de la Synthèse des commentaires et remarques en Commission Formation.

**BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE**

## II-6 – Projet professionnel bi-activité : possibilité pour un agent public d’exercer une activité accessoire lucrative de conduite d’un véhicule de transport 11H30

### **Commentaires de FO :**

Ce dossier mêle de manière assez curieuse 2 concepts :

#### TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS

Notre demande première lors de la rencontre avec le Président a été de prendre des mesures de pouvoir d’achat en faveur des agents.

Cette mesure de cumul d’activité ne répond pas à une action de pouvoir d’achat, mais vise à compenser une pénurie de conducteurs de cars scolaires.

Les conséquences d’une rupture anticipée ne nous paraissent pas suffisamment envisagée.

#### QUOIQU’IL EN COÛTE

Les mesures de prévention de la pénibilité de ce cumul d’activité ont-elles été prévues ?

Cumuler 2 activités physiques nécessitera des surhommes ou femmes, qui dans un métier ou l’autre seront forcément en surcroît d’activités.

Les conséquences sur l’accidentologie des conducteurs en cumul ont-elles été anticipées ?

La mise en œuvre de ce dispositif ne nous apparaît pas suffisamment précis.

Nous ne connaissons pas la durée de maintien en profession de conducteur, les conséquences d'une rupture anticipée (et notamment la certitude de ne pas devoir rembourser la formation) ou même d'une mutation du conducteur au profit d'une autre Région.

Enfin, ce cumul d'activités s'adressera essentiellement à des agents des EPLE, souvent confrontés à des métiers physiques, voire pénibles. Nous craignons une augmentation de la pénibilité pour les agents.

Toutefois, dans la mesure où cette possibilité de cumul offre un droit nouveau aux agents, celui de pouvoir cumuler légalement certaines activités et d'augmenter leur pouvoir d'achat, nous serons favorables à cette mesure.

FO souhaite favoriser l'ouverture de nouveaux droits aux agents. (et même s'il est possible que très peu d'agents soient intéressés).

### **BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE**

Dans la mesure où cette possibilité de cumul offre un droit nouveau aux agents, une liberté de pouvoir cumuler légalement certaines activités (et d'augmenter leur pouvoir d'achat), nous serons favorables à cette mesure.

Ce Même si nous restons encore dubitatifs sur la mise en œuvre concrète de cette mesure, et que nous attendons des précisions à ce titre.

Pour **FO**, on ne peut pas réclamer des nouveaux droits et fermer la porte aux propositions de l'exécutif.

## II-7 – Accompagnement des parcours professionnels des agents régionaux 11H45

### Commentaires de FO :

Ce rapport prévoit la mise en œuvre du décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022, « relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle »

Ce dispositif est essentiellement orienté vers des agents en situation de fragilité professionnelle.

- Les agents de catégorie C ne disposant pas d'un diplôme ou titre professionnel classé au moins au niveau 4 (niveau bac.) ou d'une qualification reconnue comme équivalente ;
- Les agents en situation de handicap ;
- Les agents les plus exposés compte tenu de leur situation professionnelle individuelle aux risques d'usure professionnelle (après avis du médecin du travail)

Autant dire que de nombreux collègues agents des lycées vont remplir les conditions pour bénéficier de ces dispositifs.

Pour **FO**, la réussite de ces nouveaux dispositifs dépendra largement de la communication de ces dispositifs auprès des agents, et des moyens déployés pour leur mise en œuvre.

En ce qu'ils accompagnent nos collègues, en leur offrant des droits nouveaux ou supplémentaires, ces dispositifs sont évidemment favorables aux agents.

Compte tenu de l'allongement de la durée de carrière et de cotisations avant le bénéfice d'une retraite, ces dispositifs seront indispensables pour permettre un maintien dans l'emploi des agents régionaux.

**BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE**

## II-8– Augmentation de la valeur faciale du titre repas pour les agents affectés en Belgique 12H

**BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE**

## **II-9– Les nouveaux modes d'organisation du travail 12H15**

### **Commentaires de FO :**

Ces documents ont été présentés en l'état en FSC.

Nos remarques ont été formulées à ce sujet.

Nous félicitons la remise en question de l'exécutif qui aboutit aujourd'hui à une méthodologie plus collaborative, et la conduite du sujet par le capitaine Jean Paul FONTAINE.

Cela évite grandement la réponse des administratifs de transmission au politique, et d'attente d'arbitrage du politique. Nous gagnons en réactivité.

Nous peinons encore à disposer d'une articulation entre les différents acteurs : ARACT, OYENA, OS, Agents, ... et demeurons en attente de clarification sur ces points. Nous saluons néanmoins l'arrivée de ces nouveaux acteurs de qualité au sein du groupe de travail.

Malgré certains éléments d'interrogation liés à un travail en cours, FO poursuit dans la continuité le travail initié de co-construction, dans l'intérêt des conditions de travail des agents régionaux.

A ce jour, la démarche étant en cours, il n'est pas nécessaire de formuler une position différente à celle de la FSC.

Nous serons évidemment présents pour la suite des groupes de travail, et vigilant à la qualité des conditions de travail des agents.

***BILAN NEUTRE = ABSTENTION***

*Rappel des positions de FO en FSC :*

### **A – Guide méthodologique**

#### **Commentaires de FO :**

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents. Les grands principes figurant dans ce document apparaissent globalement raisonnés.

Page 6 : limiter à 6 postes de travail par lieu commun, nous paraît excessif. La situation d'accueil de 4 postes pour certains bureaux (par exemple les gestionnaires en DRH) apparaît déjà très exigüe.

Page 8 ; une information synthétique sera apportée aux OS. Il conviendrait plutôt d'associer les Représentants du personnel au groupe de pilotage, et de prévoir un passage des rapports pour avis en FSC et CST, conformément à la réglementation.

L'association des représentants du personnel à la rédaction de ce guide n'a pas été prévue pendant le processus.

A ce stade, les conséquences sur l'évolution de la qualité des conditions de travail ne sont pas encore établies.

L'optimisation des espaces doit se faire en compatibilité avec le dialogue social.

Nous saluons qu'une réunion de FSC exceptionnelle qui sera consacrée spécifiquement à ces problématiques.

Enfin, l'expérimentation doit être un préalable à toute généralisation de nouveaux modes de travail.

***BILAN NEUTRE = ABSTENTION***

## **B – Schémas prévisionnels d'implantation des services**

### **Commentaires de FO :**

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents, mais aussi dans un schéma d'implantation immobilière, qui à ce jour ne prend d'ailleurs pas en compte la territorialisation des services.

Sur la territorialisation des services, FO a indiqué depuis la fusion et même dans la préparation de la fusion des Régions qu'un travail devait être mené à ce sujet. Aujourd'hui, près de 7 ans après la fusion, aucun projet réel n'a été conduit. Aucune préconisation n'a été formulée.

L'association des représentants du personnel n'a pas été prévue pendant le processus. Les communications aux agents ont d'ailleurs déjà été faites. L'optimisation des espaces doit se faire en compatibilité avec le dialogue social.

A ce stade, les conséquences sur l'évolution de la qualité des conditions de travail ne sont pas encore établies.

**BILAN NEUTRE = ABSTENTION**

Bien syndicalement.

*Vos Représentants **FO** au CST :*

*Stéphane WAVRANT*

*Secrétaire Général*

*Lionel BERAL*

*Secrétaire Général Adjoint*

***FIN***